

**Présents:** Pierre TARDIEU, Philippe PAYAN, Stéphane LEOPOLD, Emile GIOVANNESCHI, Jean-Paul MANDINE, Catherine PAYAN, Yves PAYAN, Gilles GANTELME.

**Absents excusés :** Robert GASIGLIA (a donné procuration à Catherine PAYAN), Dominique PLAUT (a donné procuration à Stéphane LEOPOLD).

### **1 -APPROBATION PV REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2014**

Après lecture par le Maire, le procès- verbal est **adopté à l'unanimité.**

### **2 – TRAVAUX CHAPELLE NOTRE DAME DES GRACES A ESTENC (2<sup>ème</sup> TRANCHE)**

Le Maire rappelle que le bâti et les infrastructures de la chapelle Notre Dame des Grâces à Estenc sont menacés par des infiltrations d'eau provenant du comblement des drains périphériques et du vieillissement de la toiture en bardeaux de mélèze. La mise hors d'eau de ce bâtiment fait déjà l'objet d'une première tranche de travaux à l'été 2015 financée par le Fonds de solidarité locale 2014. Le maire expose qu'il est nécessaire de programmer dès maintenant la deuxième tranche de travaux qui consiste à recouvrir la toiture existante par un revêtement en tôles de type bac-acier afin d'assurer la mise hors d'eau durable du bâtiment sachant qu'une tranche de travaux ultérieurs permettra de recouvrir la toiture de bardeaux de mélèze. Le montant des travaux est estimé à 22 000€ HT. Pour financer ce projet, il propose de solliciter le Fonds de Solidarité Locale pour l'année 2015 de la Région PACA. Les travaux pourraient ainsi bénéficier d'une subvention régionale de 15.000 €. La part communale s'élèverait donc à 7.000 € HT.

**Adopté à l'unanimité**

### **3 – BAIL DE LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX POUR LA PRATIQUE DE LA CHASSE**

Le bail pour la location des terrains communaux à la Société de chasse "Saint Hubert Entraunoise" arrive à échéance le 28 février 2015. Le Maire propose de le reconduire la location dans les mêmes conditions que sur l'exercice précédent : bail d'un an du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 28 février 2016 pour un montant de 1000€.

**Adopté à l'unanimité**

### **4 – CONVENTION COMPLEMENTAIRE TRANSITOIRE POUR L'ECOLE D'ENTRAUNES**

Le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté de Communes Alpes d'Azur a en charge la compétence "Ecole" et que des conventions de gestion temporaire ont déjà été établies pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2014. Il convient cependant d'établir une convention complémentaire transitoire avec la CCAA pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 mars 2015 afin de permettre le remboursement par l'intercommunalité des dépenses scolaires engagées par la commune d'Entraunes sur cette période.

## **5 – CONVENTION D'APPLICATION DE LA CHARTE DU PNM POUR LA PERIODE 2015-2017**

Le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la Charte du parc national du Mercantour et que cette Charte se décline en conventions d'application dont la première période couvre 2015-2017. Cette convention destinée à organiser le partenariat du Parc national du Mercantour avec la commune identifiée, sans que cette liste soit exhaustive, les projets prioritaires que les signataires envisagent de conduire ensemble sur le territoire communal et offre un cadre et des modalités visant à favoriser un dialogue régulier entre les deux partenaires. La convention met en avant deux axes de coopération principaux pour la période considérée :

- la finalisation des deuxième et troisième tranches du PRADSEN (valorisation de l'espace nordique d'Estenc)
- le confortement et la valorisation de l'espace "Parc" dédié à l'accueil touristique dans les locaux de la Mairie au village.

Sous réserve de l'approbation par le conseil d'administration du Parc national du Mercantour, le Maire invite le conseil à se prononcer sur l'adoption de la convention et propose de se porter garant de son suivi.

**Adopté à l'unanimité**

## **6 – MODALITE DES GESTION DE L'AUBERGE ROCHE-GRANDE**

Depuis l'automne 2014, l'auberge communale est fermée. L'objectif étant d'ouvrir l'établissement pour le 1<sup>er</sup> mai 2015, il apparaît que les délais impartis sont trop courts pour mettre en œuvre une procédure de délégation de service public. Le Maire propose donc de souscrire avec le futur gérant une convention précaire d'une durée d'un an à compter de mai 2015 en maintenant le loyer des exercices antérieurs soit une redevance d'un montant de 1 000 euros TTC par mois. Le Maire propose de lancer un appel à candidature dans les conditions précitées dans les plus brefs délais.

**Adopté à l'unanimité**

## **7 – MISE EN CONFORMITE DE L'AUBERGE ROCHE-GRANDE**

La commission de sécurité de juin 2010 a donné un avis favorable à la poursuite de l'exploitation du bâtiment de l'Auberge avec des prescriptions relatives à l'éclairage de sécurité et aux portes pare-flammes pour les chambres. La commission doit repasser en juillet 2015, il s'avère donc nécessaire de réaliser ces travaux afin de ne pas compromettre la réouverture pour la saison. Afin de poursuivre les économies d'énergie, après le remplacement de la chaudière à gaz en 2011, le Maire propose également de changer les convecteurs électriques vétustes et consommateurs installés dans les chambres par des appareils plus performants et pilotés par une centrale de commande. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 25 585,10 € HT. Le maire propose de demander une subvention auprès du Département au taux le plus élevé.

**Adopté à l'unanimité**

## **8 – EGLISE NOTRE DAME DE LA NATIVITE**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la toiture de l'Eglise Notre-Dame de la Nativité est en très mauvais état et qu'il faudrait entreprendre des travaux pour la restaurer avant que les dégradations ne soient trop importantes. Les travaux nécessaires concernent 550 m<sup>2</sup> de toiture à refaire, la remise en état des drains et le renouvellement des gouttières en sachant qu'il faudra prendre en compte la colonie de petits-rhinolophes gisant sous la charpente et les prescriptions spécifiques de l'architecte des bâtiments de France, l'Eglise étant d'une part en zone Nature 2000 et d'autre part dans le périmètre des 500 mètres de la chapelle Saint-Sébastien classé au titre des monuments historiques. Lesdits travaux ont été estimés à 200 000 euros HT.

## **9 – ANIMATIONS ETE 2015**

Pour l'été 2015, une nouvelle exposition "Victor de Cessole" est proposée par l'association culturelle entraunoise 1732. Elle sera montée sur plusieurs sites du village (lavoir, maison de service, école, église...). L'exposition "Bornes Frontières" a été restaurée par le PNM et rétrocédée à la Commune, elle sera remontée pour la saison dans la salle des fêtes.

Pour ce qui concerne les animations : la fête du pain est reconduite, ainsi que les Estivales du Conseil Général et les soirées du Parc national du Mercantour. Un festival de cirque sera organisé au moins d'août par l'Association 1732.

## **11 – QUESTIONS DIVERSES**

- Le Maire informe de la démission de Patrick BUORS du conseil municipal du fait de son départ de la commune d'Entraunes.
- Le marché public pour l'étude de faisabilité de la station d'épuration est publié.
- La direction générale des finances publiques a informé la commune qu'une date de réunion de la commission communale des impôts directs serait fixée avant fin avril.

La séance est levée à 18h15.